

# LA REVUE DE L'ÉCRAN

## L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Directeur-Rédacteur en Chef : **André de MASINI** Directeur Technique : **C. SARNETTE**

43, Boulevard de la Madeleine — MARSEILLE — Téléph. : National 26-82

ABONNEMENTS - L'AN : FRANCE 40 FRANCS - ÉTRANGER 60 FRANCS — R. C. Marseille 76.236

12<sup>me</sup> ANNÉE - N° 303

TOUS LES SAMEDIS

14 OCTOBRE 1939

## C O U R R I E R

On pouvait croire que la guerre aurait au moins provisoirement obtenu ce résultat : une entente des loueurs et des exploitants afin de faciliter le redressement du cinéma et de faire utilement pression, ensemble, sur les « qui de droit » pour obtenir la solution rapide de problèmes d'extrême importance. Si l'on s'imagine cela, on se trompe lourdement, la guerre n'a donné que des exemples stratégiques, chacun a pris ses positions et entend bien les garder jusqu'au bout. Que crève le cinéma s'il ne s'en sort pas tout seul !

*La location* dans l'ensemble — et c'est en tout cas son attitude officielle — ignore la crise actuelle et n'admet pas que l'on change, fut-ce une virgule, aux contrats existants.

*L'exploitation* par contre estime que sans discussion, l'Événement a rompu de fait et de droit tous les engagements antérieurs et que les conversations ne peuvent être reprises que sur la base de propositions souvent ridicules.

Lorsque l'on finit par se mettre d'accord, c'est généralement de la façon suivante : Le Loueur condescend à remplacer des films devenus trop chers par des productions plus économiques mais cédées néanmoins, à leur prix « de tarif » ; il faut entendre par là des bandes qui ont déjà énormément roulé ou d'autres qui, depuis des années n'ont encore pu voir le jour et qui s'étiquettent crânement Première vision. Et bien souvent cet arrangement satisfait chacun, le représentant se frotte les mains tandis que le directeur désabusé déclare : « C'est bien assez bon pour le public que j'ai ! »

Et si ce public, sentant confusément que l'on se paie sa tête se raréfie encore, c'est lui qui méritera toutes les imprécations.

Nous avons vu jusque dans le centre de Marseille les résultats de cette formule, mais il ne s'agit là que de cas isolés dont les conséquences sont limitées au responsable direct ; il n'en est pas de même en banlieue, dans les petites villes et à la campagne où le procédé cause de véritables ravages et bousille en quelques semaines la position du cinéma qui demande souvent de longs efforts à établir.

Les aspirants spectateurs se détachent vite de ce spectacle au rabais (qui du reste ne leur est même pas donné au rabais). Si cela devait se prolonger, on assisterait sans tarder à la fermeture de centaines de salles qui depuis quelques semaines s'étaient pourtant l'une après l'autre décidées à rouvrir.

En ce moment il ne suffit pas d'ouvrir, il faut savoir et pratiquer son *métier* d'exploitant, se faire à la situation nouvelle, s'adapter à cette « jeunesse » qui cette fois forme le noyau incontesté de tout public, ne pas croire que « parce que c'est du cinéma » ils avaleront tout ce qu'on leur donnera, bien au contraire ! Il faut aussi programmer avec suffisamment de tact, organiser une publicité soit de presse, soit par affiches ou prospectus suffisamment adroite pour ramener toute la clientèle féminine qui, chacun le constate, a littéralement disparu : « Elles ont honte de venir au cinéma ! » expliquait récemment un directeur.

Il faudrait que cet effort soit aidé par chacun, car il s'agit de remonter tout un courant routinier, que la Presse intervienne... mais il est à craindre qu'elle ne comprenne guère, elle ne voit pas beaucoup plus loin que son nez, et n'agit que si elle trouve immédiatement quelque monnaie sous ce nez...

Ce serait aussi un beau travail « officiel » et spécifiquement de « propagande » ; le commissariat spécial créé à cet effet, dispose, lui, de moyens assez puissants pour arriver à cette « modification du sens moral ». Lui, peut faire parler la Presse, il a la radio... il peut expliquer qu'aucun décret n'a déclaré indécentes les diverses manifestations de la vie, que « le rire n'est pas impie non plus que la chanson » comme l'écrivait récemment Colette dans un quotidien du soir.

Mais en attendant ces aides normales quoique de l'ordre un peu trop « céleste », l'exploitant peut quand même travailler dans son domaine et selon ses moyens, il n'est plus question ni de se glorifier ni de geindre, mais de prouver ses capacités, de faire, à tout prix, vivre le cinéma, d'amener et de conserver un public qui peut redevenir nombreux. Dans la plupart des cas c'est possible, mais jamais en utili-

lisant le « va comme je le pousse » qui pouvait réussir il n'y a pas tellement longtemps. C'est aux moments de crise que le professionnel se distingue du margoulin.

Sur le plan plus purement commercial, il importera de faire des calculs très précis pour demander du bon film sur une base plausible...

C'est à ce moment que le loueur doit y mettre du sien et ne pas casser tous les efforts par une intransigeance qui ne sera pas longue à lui retomber sur le nez. Lorsqu'un exploitant a réellement calculé ses possibilités, ne lui rétorquez pas vos traites impayées, les signatures données et présentées pour du film pas livré, tout cela ne le regarde pas, c'est un autre domaine de vos préoccupations qui pour grave qu'il puisse être n'a rien à voir dans ces tractations; au contraire plus vous agirez adroitement avec l'exploitation, plus vous l'aideriez à reprendre du poil de la bête, plus vous-même vous sentirez épaulé de ce côté; même s'il a fallu pour cela faire des sacrifices.

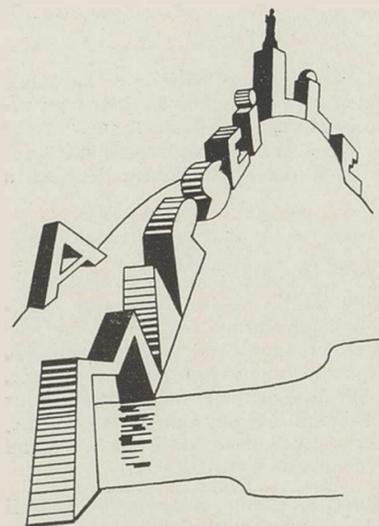
Il vaut mieux faire sur des prévisions un abatement massif et sortir de gros morceaux que de les conserver en cave où contrairement aux bons crus, les années de bouteille ne leur donnent aucune plus value. Derrière eux la production continue — même en France — les nouveaux

arrivés vont déclasser les actuels grands premiers qui, pour ne pas sortir maintenant plus modestement, le devront faire dans quelques mois plus modestement encore. Plutôt que de circulaires comminatoires, ce serait un tirage spécial de la fable du héron qu'il faudrait glisser dans la serviette des représentants.

Il est bien, également, un troisième responsable qui pourrait beaucoup pour le cinéma, mais comme tous les Dieux, il est trop haut placé pour nous entendre; il ne peut dans sa conception massive des choses réaliser combien sont à certains moments mortelles, des taxes qui dans son creuset ne sont que menue monnaie; dans le fracas de ses forges, au milieu des éclairs, il ne peut se rendre compte combien il fait nuit le soir, sur la terre et comment dans l'obscurité où nous vivons, on se casse bien la gueule si l'on essaie d'aller au cinéma.

Nous voudrions bien comprendre que des intérêts plus grands doivent passer avant de petites questions individuelles ou corporatives, qu'il faut aux fidèles une longue patience et un tout petit estomac, chaque chose devant venir en son temps... mais nous ne savons pas si nous y parviendrons!

R. M. ARLAUD.



## Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est

### AVIS

1° — RETABLISSEMENT POUR CERTAINES LIGNES DU MODE D'EXPEDITION PAR COLIS-EXPRESS :

Paris-Lyon-Dijon-Marseille-Nice.  
Paris-St-Germain des Fossés-Nîmes.  
Dijon-Besançon-Belfort.  
St-Germain des Fossés-Saint-Etienne-Lyon.  
Clermont-Ferrand-St-Etienne-Thiers.  
Le Puy-St-Etienne.  
Lyon-Lons-le-Saunier-Besançon.  
Lyon-Chambéry.  
Aix-les-Bains-Anneey.  
Culoz-Thonon-les-Bains.  
Lyon-Grenoble-Marseille.  
Valence-Grenoble-Chambéry.  
Tarascon-Sète.

2° — HORAIRE DE TRAVAIL POUR LES AGENCES DE LOCATION DE FILMS :

8 h. 30 - 12 heures.  
14 h. - 18 heures.  
Samedi matin : 9 h. - 11 h. 30

3° — COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES AVEC NICE :

La Fédération des Directeurs de Spectacles de Nice, ayant été avisée d'une restriction des communications téléphoniques avec Marseille, il a été décidé que 10 numéros seulement des Maisons de Location de Marseille, seraient déclarés à Nice et pourraient

être demandés par cette dernière Ville pour les besoins de l'exploitation cinématographique. Pour la liste de ces 10 numéros, 9 numéros seront choisis parmi ceux des Agences de location les plus importantes pour Nice et le dixième numéro sera celui de la Chambre Syndicale (National : 22.56) ce dernier numéro se chargera des communications aux Maisons qui n'auraient pu être mentionnées sur la liste en question.

4° — CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE :

L'application de l'augmentation de 2 à 15 % sera reportée au 1er Novembre 1939. Les textes destinés à expliquer les modalités de cette contribution ne sont d'ailleurs pas parus. Jusqu'à leur parution, il n'y a dès lors pas lieu de se préoccuper de ce 15 %.

**APY** ■  
PEINTURE  
DÉCORATION

ATELIERS : 74, Rue de la Joliette  
BUREAUX : 2, Rue Vincent-Leblanc  
Tel. C. 14-84 **MARSEILLE**

## A BORDEAUX NOUVELLES DE PARIS

### Association du Spectacle de Bordeaux et du Sud-Ouest

L'Association du Spectacle de Bordeaux et du Sud-Ouest a tenu, le Lundi 2 Octobre, une Assemblée Générale extraordinaire.

PROLONGATION DES SOIRÉES. — Le Président fait part de la réponse qui lui a été donnée par M. le Maire de Bordeaux, autorisant les salles de spectacle à terminer leur programme à 23 h. 15. Une promesse a été également faite pour une amélioration de l'éclairage des rues de Bordeaux, dans un temps prochain.

En ce qui concerne les agents de police, dont les directeurs de salles avaient demandé la réduction, aucune satisfaction n'a été donnée aux grands établissements. Par contre les salles de quartier, seront réunies en groupes de trois, chaque groupe étant visité par un seul agent effectuant des rondes.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'INFORMATION. — M. H. Sère, chef du Centre Départemental de l'Information à la Préfecture, a prévenu l'Association que le concours du Centre Départemental de l'Information était acquis aux Membres de l'Association et que tout ce dont ils auraient besoin pour la bonne marche de leurs salles, il ferait tous ses efforts pour l'obtenir. Il a promis d'intervenir à nouveau pour la question de l'éclairage, pour la question de la réquisition des salles — il faut lui signaler celles qui peu-

vent être réquisitionnées en ce moment — et les démarches seront faites dès qu'il aura les renseignements.

On donne lecture d'une lettre de M. Lacoste, président de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films, qui consacre une étude sérieuse au régime actuel des cinémas de Londres, et conclut ainsi :

« Toutes les lumières extérieures doivent naturellement, être éteintes à l'heure prescrite, mais pendant quelques heures les londoniens peuvent voir à nouveau la lumière électrique briller au-dessus des cinémas.

Tout ceci exposé, pour montrer qu'en prenant les plus grandes précautions pour la sécurité publique, on peut accorder aux directeurs de Spectacles, les moyens indispensables à l'ouverture de leurs salles, tels qu'enseignes lumineuses fonctionnant jusqu'au début de la séance, en soirée. »

Il est ensuite donné connaissance du long et important rapport de la Représentation intersyndicale de l'Industrie Cinématographique, que l'on trouvera reproduit par ailleurs dans ce numéro, ainsi que de la lettre de M. Ambiehl, qui l'accompagnait.

Lecture est également donnée de diverses lettres de directeurs exposant leurs doléances.

Une démarche a été faite auprès des quotidiens en vue d'une réduction des

### LES PROGRAMMES DE LA SEMAINE

BALZAC : L'Extravagant M. Deeds.  
BIARRITZ : Circonstances atténuantes.  
CESAR : Les Aveux d'un Espion nazi.  
CHAMPS-ELYSEES : L'Irrésistible M. Bob.  
GAUMONT-PALACE : Entente Cordiale.  
ERMITAGE : La fin de Mme Cheyney.  
IMPERIAL : Fric-Frac.  
LORD BYRON : Le parfum de la femme traquée.  
MARGNAN : Fermé.  
MARIVAUX : Circonstances atténuantes.  
MAX LINDER : Les Aveux d'un Espion nazi.  
PARAMOUNT : Les trois lanciers du Bengale.  
PARIS : Le Retour de Cisco Kid.

tarifs de publicité pour les cinémas. M. Champion, directeur du journal *La Petite Gironde* n'a pas cru devoir donner suite à cette demande.

Une Commission a été constituée pour s'occuper des confrères mobilisés ainsi que du personnel des salles se trouvant dans la même situation.

### AVIS

## Les Etablissements BALLENCY

Constructeurs-Producteurs Brevetés S. G. D. G.,

Diplômés de l'Office National de l'Industrie et de l'Instruction Publique.

Ont l'honneur d'informer leur clientèle et Messieurs les Exploitants que leur Atelier de Réparations et de Construction reste ouvert avec une partie de leur personnel spécialisé.

Ils leur rappellent que leur outillage spécial (Unique dans la région) leur permet d'exécuter la plupart des pièces d'appareils Etrangers, tels que Tambours en acier dur ou trempé pour type de Projecteurs et Lecteurs de Son.

Réparation de Haut-Parleurs, Membranes adaptables pour Jensen, Transformateurs, Amplis, Pré-Amplis, etc...

Ils peuvent fournir :

POSTES COMPLETS, HAUT-PARLEURS DE SALLES, PROJECTEURS nouveau modèle à Grande Croix et Obturateur ventilateur arrière, LECTEURS DE SON, AMPLIS, PRE-AMPLIS et Accessoires divers.

### DÉPANNAGE

Etablissements BALLENCY, 22, rue Villeneuve, Marseille - Tél. National 62-62 Ad. Tél. BALLENCYMA - Marseille



**"SCODA"**  
LE FAUTEUIL DE QUALITÉ  
Usine à Marseille  
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS  
RÉPARATIONS DE PROJECTEURS  
et FOURNITURES  
Adressez-vous  
aux ÉTABLISSEMENTS  
**Charles DIDE**  
35 Rue Fongate, MARSEILLE  
Tél. Lycée 76.61



Agent du Matériel Sonore  
Agent du matériel BROCKLISS SIMPLEX

LE CONFISEUR DU CINEMA  
18, R. Pierre Levée  
PARIS-XI<sup>e</sup>



74, Bd Chave  
MARSEILLE

PROJECTEURS A. E. G.  
EQUIPEMENTS SONORES



Système Klangfilm Tobis  
AGENCE DE MARSEILLE  
6, BOULEVARD NATIONAL  
TÉL.: N. 54-56

Directement au Constructeur  
**Appareils Parlants**  
"MADI VOX"  
et tout le Matériel  
12-14, RUE ST-LAMBERT  
MARSEILLE  
Tél.: DRAGON 58.21

TRANSFORMATIONS  
REPARATIONS  
NOMBREUSES REFERENCES



**Amplificateurs**  
Matériel Sonore  
Agence Régionale  
**CINEMATELEC**  
29, Bd LONGCHAMP  
MARSEILLE  
Tél.: N. 00-66.

Tout le MATÉRIEL  
pour le CINÉMA  
**CINEMATELEC**  
29, Bd LONGCHAMP  
MARSEILLE  
Tél.: N. 00-66.

Réparations Mécaniques  
Entretien — Dépannage



CONTROLES  
AUTOMATIQUES  
Agence Sud-Est  
**CINEMATELEC**  
29, Bd LONGCHAMP  
MARSEILLE

**Filmolaque**  
"Triple la vie du film"

Vernissage Intégral  
Renovation des  
Copies Usagées

39 Rue Buffon  
PARIS 5<sup>ème</sup>  
Tél.: PORT-ROYAL 28 97



Agent Régional  
**W. DE ROSEN**, Ing. ESE  
278, Bd National - MARSEILLE  
Tél.: N. 28-21.

**LA TECHNIQUE**  
Cinématographique  
Revue mensuelle fondée en 1930  
consacrée exclusivement à  
la technique du cinéma et  
ses applications.

LE CINÉASTE, son supplé-  
ment du petit format.  
LE FILM SONORE, son supplé-  
ment corporatif.  
Abonnement France et  
Colonies 50 frs. par an.  
34, Rue de Londres - PARIS-8

Corrections acoustiques



**PARIS**  
8, Rue  
LINCOLN

Agence du Sud Est :  
**CINEMATELEC**  
29, Bd Longchamp — MARSEILLE

Ets **BALLENCY**  
Constructeur  
TOUT LE MATÉRIEL  
DE  
**CINÉMA**  
AU  
PRIX DE GROS  
22, RUE VILLENEUVE  
TÉL.: N. 62-62.



**Th. H. FOLLENBACH**  
Ingénieur breveté  
AUBAGNE (B.-du-Rh.) Tél.: 15

# GRANET-RAVAN

MAISONS FLATIN-GRANET & GRANET-RAVAN RÉUNIES

**SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES**

POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des Films en Service Rapide de Paris à Marseille et particulièrement de la distribution sur le littoral en collaboration avec la MAISON BERTIL DE NICE

<b>MARSEILLE</b> 5 ALLÉES I. GAMBETTA TEL. NAT. 40.24.40.25	<b>PARIS</b> 40, RUE DU CAIRE TÉLÉPHONE 85.77	<b>NICE</b> 9, R. MARÉCHAL PÉTAÏN TÉLÉPHONE: 838.69
<b>ALGER</b> 6, RUE COLBERT TÉLÉPHONE: 10.06	<b>ORAN</b> 4, RUE ST DENIS TÉLÉPHONE 206.16	<b>CASABIANCA</b> 33, R. DE COMPIÈGNE TÉLÉPHONE: 06.29

... Qu'il faut avoir sous la main

## RAPPORT DU BUREAU DE LA REPRÉSENTATION INTERSYNDICALE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

(Réunion du 22 Septembre 1939, 122, Rue de la Boétie)

Depuis la réunion du 11 courant, l'activité de votre Bureau s'est poursuivie comme suit :

Dès le lendemain, 12 septembre, nous avons été reçus par M. Chataigneau au Commissariat à l'Information, auquel nous avons fait part de la constitution de la Représentation intersyndicale de l'Industrie Cinématographique. M. Chataigneau nous a dit qu'il approuvait entièrement la formation de ce Groupement et en reconnaissait l'utilité. Il nous a demandé de nous tenir en contact étroit avec lui-même et ses services nous assurant de l'entière bienveillance du Commissariat pour toutes les questions touchant l'activité de notre corporation dans toutes ses branches.

Nos rapports avec les services compétents du Commissariat ont été quasi journaliers, depuis et nous avons pu faire valoir nos revendications légitimes et soumettre les problèmes qui surgissent constamment dans la période que nous traversons actuellement.

Pour certaines de nos démarches, nous avons pu obtenir des solutions presque immédiates pour d'autres, ces solutions, nous l'espérons, aboutiront sous peu.

Nous pouvons donc compter que toutes les questions se rapportant à notre corporation dans son ensemble, trouveront des solutions rapides et équitables.

Pour nous permettre d'agir utilement, nous pensons qu'il est indispensable que les représentants de Chambres Syndicales groupées dans la Représentation Intersyndicale de l'Industrie Cinématographique se tiennent au courant de tous les besoins des adhérents de leur syndicat et soumettent aussi

rapidement que possible au Bureau celles des questions qui concernent l'ensemble de la corporation.

Les affaires dont nous avons eu à nous occuper sont les suivantes.

- 1° — *Exploitation des salles à Paris*
  - a) limitation du nombre des spectateurs.
  - b) Les heures d'ouverture.
  - c) Abris.

En ce qui concerne les abris, la distance prévue de 150 mètres sera portée à 300 mètres. D'après les entretiens que nous avons eus avec les représentants qualifiés du Commissariat, des décisions seront prises avant la fin de la semaine, pour permettre aux salles de travailler dans de bonnes conditions dès Samedi et Dimanche prochains.

2° — *Suspension des Contrats*  
Conformément à la décision prise lors de la réunion du 11 Septembre, nous avons avisé les Chambres Syndicales des Distributeurs de la possibilité pour eux, de suspendre les contrats avec les Directeurs. D'après les renseignements que nous avons, des arrangements sont intervenus qui donnent, dans la mesure du possible, satisfaction aux deux parties.

3° — *Censure*  
Comme suite aux démarches que nous avons faites, le Commissariat nous a demandé de lui présenter les listes complètes des films se trouvant en location dans les Maisons de Distribution. D'après ces listes, le Commissariat nous indiquera les titres des films interdits et les titres de ceux qui seront autorisés pour la projection en France.

Il est bien entendu que les autorisations seront valables pour toute la France, et sauf pour les régions se trouvant près du front, les autorisations valables pour Paris le seront également pour la Province.

Nous demandons aux représentants des Distributeurs, de faire le nécessaire afin que les listes des films nous parviennent au plus tôt.

4° — *Films arrêtés en cours de production.*

Sur les indications du Commissariat, la Chambre Syndicale du Film Français, a adressé un questionnaire à tous les Producteurs se trouvant en panne, en leur demandant de préciser la situation exacte de chaque film.

Aussitôt obtenus, ces renseignements seront remis au Commissariat, et nous espérons que les mesures nécessaires seront prises pour permettre la terminaison des films.

5° — *Expédition des Films*  
Nous sommes informés qu'actuellement les chemins de fer acceptent les colis en vitesse unique, sans aucune formalité. Nous essaierons d'obtenir l'autorisation d'expédier les films en colis express au même titre que les colis de denrées périssables, et nous demandons aux Distributeurs de nous signaler toutes les difficultés qu'ils auraient pu rencontrer pour l'expédition de leurs films, afin que nous puissions en faire état auprès des autorités compétentes et obtenir l'amélioration des expéditions.

6° — *Paiement des Echéances*  
Vu la situation des Directeurs, Distributeurs et Producteurs, ayant des traités en circulation et que très probablement ils ne pourront pas payer à leurs échéances, la Chambre Syndicale du Film Français s'est préoccupée de cette situation, et a demandé un entretien au Président du Tribunal de Commerce de la Seine, pour lui permettre d'exposer et d'examiner la possibilité d'éviter des protêts tout en sauvegardant les in-

DIRECTEURS de Salles de Spectacles...  
UTILISEZ NOS  
**Bâtonnets de Crème Glacée**  
« **DOMINO** »  
de qualité supérieure, présentés sous papier aluminium double de papier paraffiné, monté sur bâtonnets bois afin d'en rendre la dégustation plus facile.

CONSERVATION ASSURÉE par MEUBLE ÉLECTRIQUE  
Nous consulter pour Prix s., échantillons gratuits sur demande.  
Nos bâtonnets correspondent à la dénomination « CRÈME GLACÉE » du décret du 30 mai 1927

**Société A<sup>me</sup> CRÈME - OR**  
FABRIQUE DE PRODUITS GLACÉS PASTEURISÉS  
112, Avenue Cantini - MARSEILLE  
Téléph.: D. 12.26 - D. 73.86.  
Le GLACIER DU CINÉMA

CHEZ  
**Charles DIDE**  
35, Rue Fongate — MARSEILLE  
Téléphone: Lycée 76.60  
vous trouverez les meilleurs techniciens spécialistes  
pour les Réparations  
**MÉCANIQUES et ÉLECTRIQUES**  
de votre  
**MATÉRIEL DE CABINE**

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques  
AGENT DES



et du Matériel  
**BROCKLISS-Simplex**



Une nouvelle danse : La Pétoulette, présentée dans Marseille mes Amours. On reconnaît, au premier plan de gauche à droite : Janine Roger, Réda-Caire, Mireille Ponsard, Gorlett. Au fond : Nina Myral, Suzanne Dehelly, Maximilienne.

térêts des tiers porteurs. Si un arrangement ne pouvait se faire avec le Président du Tribunal de Commerce de la Seine, nous estimons qu'il faudrait examiner la question corporativement et essayer de trouver une solution qui rendrait la situation actuelle moins difficile pour tout le monde.

#### 7° — Exportation des Films à l'étranger

La Censure, ainsi que toutes les formalités consistant dans le contrôle et le plombage des copies, restent en vigueur, mais dès à présent, il est entendu que pour les films dont l'exploitation à l'étranger est commencée, les copies pourront continuer à être livrées. La même situation est prévue pour les films vendus et pour lesquels des à valoir ont déjà été

encaissées par les Producteurs. Bien entendu les devises encaissées auront à être versées à l'office des Changes qui en remettra la contre valeur en franc français.

#### 8° — Actualités

Nous attirons spécialement l'attention des Directeurs sur les instructions du Commissariat en ce qui concerne le passage des actualités. Tous les programmes et chaque séance doivent comprendre le passage des actualités et il est à prévoir que pour ceux des Directeurs qui supprimeraient de leurs programmes les actualités sans raisons valables, des sanctions pourraient intervenir. Ceci est le résumé de l'activité de votre Bureau, à ce jour.

Pour nous permettre de suivre de jour en jour la marche de l'industrie et prendre toutes mesures utiles il faudrait connaître au fur et à mesure la situation de chaque branche.

Nous vous proposons d'établir cette situation dès à présent sur les bases suivantes :

#### 1° — A. Exploitation,

Il est indispensable de connaître par région le fonctionnement des salles, à savoir :

- 1° — Heure d'ouverture.
- 2° — Recette en matinée.
- 3° — Recettes en soirée.
- 4° — Existe-t-il une limitation du nombre de spectateurs.
- 5° — Les salles fermées.
- 6° — Les raisons de cette fermeture,

- a) manque de films
- b) manque de personnel.

Ces renseignements pourront être obtenus aussi bien par les Syndicats des Directeurs que par ceux des Distributeurs et nous demandons aux représentants de ces Syndicats de vouloir bien se préoccuper d'urgence de la question.

#### 2° — B. Distribution

Il est indispensable d'avoir la liste des Distributeurs et de savoir :

- 1° — Maisons ouvertes
- 2° — Maisons fermées
- 3° — Maison transférées.

avec indications par maison où les films peuvent être pris. Nous demandons aux Syndicats des Distributeurs de nous fournir ces renseignements.

(à suivre)

### EN FAVEUR DES MOBILISÉS DU CINÉMA

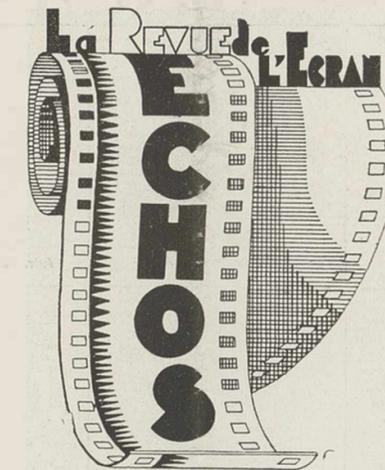
Un Comité d'aide aux Mobilisés du Cinéma et à leurs familles vient de se constituer sous la Présidence d'Honneur de M. Louis Lumière avec le concours des Organisations syndicales cinématographiques. Le Conseil d'Administration réunit les noms de :

Charles Burguet, Président; Gaby Morlay, Françoise Rosay, Jean Benoit-Lévy, Vice-Présidents; Henri Cheseaud, Secrétaire Général; Germaine Dulac, Trésorière; Raymond Chalmardier, Délégué à la Propagande.

Désireux d'apporter dès maintenant son plus cordial et efficace appui à tous les membres de la grande famille du Cinéma, actuellement aux Armées, ce Comité fait un pressant appel à toutes les bonnes volontés.

Dons en espèces ou en nature : Vêtements chauds, conserves, livres, jeux etc... seront reçus avec reconnaissance au Siège du Comité d'Aide aux Mobilisés du Cinéma, 3, rue du Colisée, Paris (8°). Téléphone: Balzac 48-82. Compte-Chèque Postal provisoire : Ciné-Informations Paris 797-78. Etablir les chèques bancaires ou mandats au nom de la Trésorière Mme Germaine Dulac.

Pour tout ce qui concerne  
**Le Matériel de Cinéma**  
 et les CHARBONS LORRAINE  
**CINEMATELEC**  
 29, Boulevard Longchamp  
**MARSEILLE** Tél. N. 00-66  
 CONTINUE A LIVRER  
**aux meilleures conditions.**



### CINEMATELEC CONTINUE

Nous avons eu le plaisir de revoir, à la faveur d'une brève permission, notre ami M. Emile Gony, qui mobilisés dès les premiers jours, avait dû abandonner sans retard la direction de la S.S. Cinematelec.

La mobilisation a d'ailleurs gravement affecté cette active entreprise, qui s'est vue privée, en moins d'une quinzaine, de la presque totalité de son personnel technique. Cela n'en donne que plus d'allure à l'intention nettement manifestée, par M. Gony et ceux qui restent parmi ses collaborateurs, de maintenir ouverte cette firme qu'ils avaient créée et portée en trois ans à une place prépondérante.

Cinematelec continuera donc la vente du matériel, les visions corporatives, l'entretien, le dépannage, et dans la mesure du possible l'installation et la réparation.

M. Gony compte sur la sympathie des clients qui mirent en lui leur confiance sans jamais être déçus, pour permettre de mainte-

nir ouverte son entreprise, et assurer l'existence des familles affectées par les événements.

### M. FLORENTIN NOUS REVIENT

La mobilisation de M. Lacroux, directeur de l'Agence marseillaise de Warner Bros a provoqué le retour parmi nous de l'aimable M. Florentin, qui reprend pour un temps la place qu'il occupait avant sa brillante nomination.

### DANS L'EXPLOITATION MARSEILLAISE

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, le Capitole et le Majestic de Marseille, repris par le groupe Bel, vont rouvrir prochainement, début Novembre sans doute. Nous ne savons rien encore de précis sur la formule d'exploitation, ni sur le programme de réouverture. Nous y reviendrons.

Le Gérant : A. DE MASINI

Imprimerie MISTRAL - CAVAILLON

## Express Transport Ltd

46, Rue des Phocéens - MARSEILLE  
 Téléphone : Colbert 77-63

Spécialistes des Transports de Films

**SERVICE Rapide Spécial**  
**PARIS - MARSEILLE**  
 et vice versa

Tout ce qui concerne le Film  
 Les Messagers du Cinéma

Centred'Entreposage Cinématographique

LA COURNEUVE - PARIS

UNIQUE EN FRANCE



Tél. Lycée 50-01

## CINEA FILM

François JEAN

rappelle les rééditions de ses grands succès, tels que :

LE BOSSU

LA JOUEUSE D'ORGUE

ROI DE CAMARGUE

Ses derniers Grands Films

et une série très importante de Compléments et Courts sujets.

AFFICHES L'IMPRIMERIE SCÉNARIOS

JOURNAUX **MISTRAL** ENCARTAGES

ÉDITIONS à CAVAILLON (Vaucluse) DÉPLIANTS

César SARNETTE, Successeur  
 à CAVAILLON (Vaucluse)  
 TÉLÉPHONE N° 20

**au Service du Cinéma**

Imprimeur des Éditions MARCEL PAGNOL.

# LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

**MIDI**  
Cinéma  
Location  
**MARSEILLE**

17, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 48-26



AGENCE DE MARSEILLE  
26, Rue de la Bibliothèque  
Tél. Lycée 18-76 18-77



50, Rue Sénac  
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat  
Tél. : N. 27-00  
Adr. Télég. : GUIDICINE



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE  
EUROPÉENNE  
52, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 7-85



AGENCE DE MARSEILLE  
M. PRAZ, Directeur  
114, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 01-81



**FILMS M. MEIRIER**  
32, Rue Thomas  
Téléphone N. 49 61



**LES FILMS DE PROVENCE**  
131, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 42.10



75, Boulevard de la Madeleine  
Tél. : N. 62-14



AGENCE DE MARSEILLE  
53, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 50-80



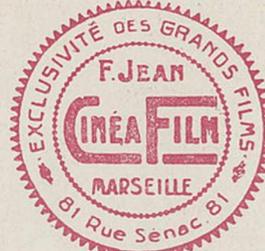
AGENCE DE MARSEILLE  
43, Rue Sénac  
Tél. : Lycée 71-89



44, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 15.00 15.01  
Télégrammes : MAÏAFILMS



**PATHÉ - CONSORTIUM - CINÉMA**  
90, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50-01



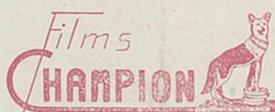
DISTRIBUTION  
20, Cours Joseph-Thierry, 20  
Téléphone N. 62-04



AGENCE DE MARSEILLE  
89, Boulevard Longchamp  
Téléph. National 25-19



117, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 63-59



120, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 11-60



**FILMS Angelin PIETRI**  
76 Boulevard Longchamp  
Tél. N. 64-19

**PRODIEX**

**D. BARTHÈS**  
73, Boulevard Longchamp, 73  
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 38-16  
(2 lignes)



54, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 16-13 — Adresse Télég  
FILMSONOR MARSEILLE

# ET LES AGENCES REGIONALES